

Cote du document:	<u>EB 2019/128/R.36</u>
Point de l'ordre du jour:	<u>8 a)</u>
Date:	<u>6 décembre 2019</u>
Distribution:	<u>Publique</u>
Original:	<u>Anglais</u>



Investir dans les populations rurales

Rapport du président du Comité d'audit sur la cent cinquante-cinquième réunion

Note à l'intention des représentants au Conseil d'administration

Responsables:

Questions techniques:

Advit Nath

Directeur et Contrôleur
Division de la comptabilité et du contrôle
téléphone: +39 06 5459 2829
courriel: a.nath@ifad.org

Allegra Saitto

Cheffe
de l'information financière et de l'activité
fiduciaire institutionnelle
téléphone: +39 06 5459 2405
courriel: a.saitto@ifad.org

Transmission des documents:

Deirdre Mc Grenra

Cheffe
Gouvernance institutionnelle
et relations avec les États membres
téléphone: +39 06 5459 2374
courriel: gb@ifad.org

Conseil d'administration — Cent vingt-huitième session
Rome, 10-12 décembre 2019

Pour: **Examen**

Rapport du président du Comité d'audit sur la cent cinquante-cinquième réunion

Résumé

1. Le Comité d'audit a examiné un grand nombre de documents, qui seraient pour la plupart présentés au Conseil d'administration, à sa cent vingt-huitième session, pour examen ou approbation.
2. Certains de ces documents avaient trait aux réformes actuellement menées pour mettre l'organisation en conformité avec les meilleures normes sectorielles, concrétiser les engagements pris au titre de la Onzième reconstitution des ressources du FIDA (FIDA11) et atténuer les risques en constante évolution. Ont notamment été examinés:
 - la Révision des Directives du FIDA pour la passation des marchés relatifs aux projets;
 - la Politique de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme;
 - la Politique d'adéquation des fonds propres;
 - la Réforme du Cadre pour la soutenabilité de la dette;
 - les Principes relatifs au cadre de gestion actif-passif du FIDA.
3. D'autres documents étaient soumis chaque année à l'examen et à l'approbation du Conseil d'administration, tels que l'Exposé de la politique de placement et les Ressources disponibles pour engagement.
4. Enfin, conformément aux exigences du Cadre d'emprunt souverain, approuvé en avril 2015, le Comité a examiné une proposition de prêt souverain du Canada, laquelle serait soumise au Conseil d'administration pour approbation.

Rapport du président du Comité d'audit sur la cent cinquante-cinquième réunion

1. Le Comité d'audit souhaitait porter les questions qu'il a examinées à sa cent cinquante-cinquième réunion tenue le 25 novembre 2019 à l'attention du Conseil d'administration.

Adoption de l'ordre du jour

2. L'ordre du jour, qui incluait une séance à huis clos tenue avant la session à la demande d'un membre du Comité au sujet d'un rapport d'audit interne, a été adopté.

Procès-verbal de la cent cinquante-quatrième réunion

3. Le procès-verbal a été approuvé sans modification.

Gestion financière des projets: mécanismes, évolution, information et résultats

4. Des informations actualisées ont été présentées au Comité sur l'application et l'évolution des politiques et des pratiques d'assurance en matière de gestion financière et sur les résultats du dernier cycle des rapports d'audit de projet.
5. Les membres du Comité ont demandé des précisions complémentaires sur l'augmentation des opinions d'audit avec réserve, la soumission tardive des rapports d'audit et l'incidence de la décentralisation.
6. La direction a communiqué les informations demandées, en mettant en avant l'amélioration de la collaboration avec les auditeurs externes, la qualité améliorée des rapports et les répercussions positives de la décentralisation sur le plan de la proximité avec les projets et les équipes de pays.
7. Il a été pris acte du document.

Examen annuel du Cadre conceptuel relatif à l'information financière et à l'audit des projets financés par le FIDA

8. Des informations actualisées ont été présentées oralement au Comité. La direction a indiqué que le cadre conceptuel, adopté en 2017, s'appliquait de façon obligatoire depuis 2019. Elle a ajouté qu'à l'issue d'un examen, le cadre avait été jugé satisfaisant et qu'il ne devait faire l'objet d'aucun changement majeur. Ce résultat était conforme aux attentes de la direction car le cadre reposait sur des principes.
9. Il a été pris acte du document.

Plan de travail du Bureau de l'audit et de la surveillance du FIDA pour 2020

10. Le Bureau de l'audit et de la surveillance (AUO) a présenté ce point de l'ordre du jour en expliquant qu'il avait établi son plan de travail pour 2020 en évaluant les principaux risques et en tenant compte des indicateurs issus des examens externes des risques, des activités d'audit et d'enquête, des analyses de données et des missions de conseil d'AUD. Il a souligné que l'analyse des risques était décrite dans le document intitulé "Risk-based assurance and resourcing plan for 2020-2021 of the Office and Oversight". Il a également indiqué qu'il veillait à enquêter rapidement sur les irrégularités présumées. Enfin, il a fourni un plan détaillé des activités d'audit pour 2020 et communiqué des informations sur les enquêtes récemment menées et les tendances en matière de lutte contre la corruption.
11. Des membres du Comité ont demandé des éclaircissements sur les critères de sélection des pôles et sur la nécessité de concentrer les activités d'audit sur les réformes à venir (par exemple, la gestion du risque institutionnel et la gouvernance).

12. Le Comité a suggéré que la gestion des risques et des effectifs méritait une plus grande attention de la part des équipes d'audit en 2020. En réponse, AUO a apporté les précisions nécessaires et indiqué que certaines réformes étaient en cours et qu'AUO jouait un rôle consultatif.
13. AUO a accepté de réviser son plan de travail pour 2020 de manière à inclure des activités d'audit supplémentaires dans ces domaines. Le plan de travail révisé serait d'abord soumis au Président pour approbation, puis au prochain Conseil d'administration en décembre 2019 pour confirmation.

Gestion du risque institutionnel au FIDA

a) Informations actualisées sur la gestion du risque institutionnel

b) Tableau de bord des risques du FIDA: rapport de situation

14. La direction a présenté de manière très détaillée les progrès réalisés sur le plan de l'amélioration de la gestion du risque institutionnel. Elle a indiqué que, pour atteindre les objectifs de développement durable, le FIDA ne pouvait pas en rester au statu quo.
15. La direction a mis en évidence les progrès accomplis depuis le mois de septembre, ainsi que son approche granulaire du risque. Elle a fait savoir qu'elle menait actuellement de nombreuses mesures pour améliorer le cadre de gestion des risques du FIDA, notamment en complétant la taxonomie des risques, en élaborant des déclarations sur l'appétence au risque, en mettant au point des indicateurs clés de risque et en révisant la Politique de gestion des risques au FIDA. Ces initiatives permettraient d'améliorer le processus décisionnel du FIDA, de renforcer la culture de gestion des risques et de favoriser l'application intégrée et proactive de pratiques uniformes en matière de gestion des risques. Par ailleurs, il était nécessaire de consolider le cadre de gestion des risques afin qu'il concorde avec le modèle opérationnel plus décentralisé de FIDA11, avec les nouvelles réformes mises en place, comme la récente Stratégie de collaboration avec le secteur privé, avec les éventuelles modifications de l'architecture financière et de FIDA 2.0, ainsi qu'avec les nouvelles formes de partenariat. La direction a indiqué qu'elle travaillait en collaboration avec Ernst & Young pour formaliser une définition qualitative de l'appétence au risque, en tenant compte des principaux éléments de risque stratégiques, financiers, opérationnels et relatifs à l'exécution des programmes. Une feuille de route des activités futures a également été présentée.
16. La direction a aussi communiqué des informations actualisées sur les principaux indicateurs figurant dans le tableau de bord des risques institutionnels. Elle a précisé que le tableau de bord était un instrument évolutif et qu'il faisait actuellement l'objet d'une mise à jour en vue de l'approfondissement des discussions sur la question du risque. Au sujet des principaux risques, elle a souligné que les liquidités actuelles du FIDA (à la fin du mois de septembre 2019) étaient conformes aux normes établies, en dépit de la baisse des prévisions de liquidité. Elle a indiqué que la qualité de la surveillance fiduciaire était étroitement liée à une exécution efficace et ponctuelle des projets et à la réalisation des objectifs visés.
17. Plusieurs membres du Comité ont demandé des éclaircissements sur le déroulement de l'élaboration de la taxonomie et de l'appétence au risque, notamment en ce qui concernait l'approbation et la conception de nouveaux documents, ainsi que la délégation de pouvoirs.
18. D'autres membres ont sollicité des précisions sur l'opportunité d'inclure dans le tableau de bord des indicateurs relatifs au Cadre pour la soutenabilité de la dette (CSD) et des niveaux de tolérance.
19. La direction a expliqué que des discussions régulières avaient lieu entre les départements afin que les instruments soient conformes à la Politique de gestion des risques et au cadre de gestion des risques une fois qu'ils auraient été

approuvés. Elle a informé le Comité que le tableau de bord pourrait faire l'objet de modifications substantielles lorsque la Politique de gestion des risques, le cadre de gestion des risques et la déclaration d'appétence au risque auraient été mis en place.

20. Les documents ont été considérés comme examinés.

Rapports financiers normalisés soumis au Conseil d'administration

• Ressources disponibles pour engagement

21. La direction a décrit le contenu du document intitulé "Ressources disponibles pour engagement" et souligné qu'il comportait des prévisions de flux de trésorerie à long terme. Sur cette base, le Conseil d'administration pourrait autoriser le Président à conclure des accords relatifs aux prêts et dons approuvés par le Conseil d'administration en 2020 à hauteur de 1,06 milliard d'USD. Le document a été considéré comme examiné et serait soumis au Conseil d'administration à sa session de décembre 2019 pour approbation.

• Rapport sur le portefeuille de placements du FIDA pour le troisième trimestre de 2019

22. La direction a présenté le document susmentionné, qui contenait des informations arrêtées à la fin septembre 2019.
23. Le Comité d'audit a pris acte de ces informations.

• Taux d'intérêt du FIDA pour le quatrième trimestre de 2019

24. La direction a présenté le document correspondant, qui donnait les taux d'intérêt applicables au quatrième trimestre de 2019.
25. Le Comité d'audit a examiné le document.

Programme de travail du Comité d'audit pour 2020

26. Le Comité d'audit a examiné le plan de travail pour 2020 et attiré l'attention sur la nouvelle date de sa deuxième réunion, qui aurait lieu le 2 juillet, et non plus fin juin 2020.
27. Le document a été approuvé.

Rapport d'audit interne sur l'analyse du recours à des consultants

28. Le Comité a tenu une séance à huis clos avec AUO, la Division des ressources humaines (HRD), la Division de la comptabilité et du contrôle (ACD) et les responsables concernés pour examiner le rapport d'audit interne relatif à l'analyse du recours à des consultants.

Examen annuel de l'Exposé de la politique de placement du FIDA

29. La direction a présenté l'examen annuel de l'Exposé de la politique de placement du FIDA. Elle a fait ressortir les facteurs de réduction du risque dans les classes d'actifs autorisées, indiqué que les actions, les titres d'emprunt des marchés émergents et les obligations indexées sur l'inflation n'étaient plus admissibles, et souligné que la note de crédit avait été relevée de BBB- à A-.
30. Le Comité d'audit a examiné le document, lequel serait soumis au Conseil d'administration en décembre 2019 pour approbation.

Révision des Directives du FIDA pour la passation des marchés relatifs aux projets

31. La direction a présenté de façon détaillée les nouvelles Directives pour la passation des marchés relatifs aux projets, en soulignant qu'elles étaient conformes aux meilleures pratiques et qu'elles intégraient des éléments de gestion du risque institutionnel. Elle a également indiqué que cette version révisée s'inscrivait dans le cadre des engagements pris au titre de FIDA11 en vue de la mise en œuvre du plan d'action relatif aux décaissements.

32. Le Comité a demandé des éclaircissements sur l'application des règles nationales dans le cadre de la procédure de passation des marchés. La direction a donné les précisions demandées.
33. Le document a été considéré comme examiné et serait présenté au Conseil d'administration pour approbation.

Politique de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme

34. La direction a présenté ce point de l'ordre du jour et souligné que les phénomènes de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme avaient récemment suscité les inquiétudes de la communauté internationale. Conformément à la pratique établie, la politique avait été conçue pour réaffirmer la ferme détermination du FIDA à atténuer les risques en la matière. Elle s'appliquait à toutes les parties qui octroyaient des fonds au FIDA ou qui en recevaient de sa part. Elle visait à protéger les avoirs du FIDA et à instaurer une culture de prise de conscience des risques. Il a été indiqué que, dans le cadre de l'application de la politique, des procédures et des directives détaillées seraient établies et qu'un dispositif renforcé serait mis en œuvre. Des mécanismes de suivi et de rapport au moyen du cadre de pointage du Contrôleur et du tableau de bord des risques institutionnels étaient également en cours d'élaboration. Enfin, la gouvernance serait harmonisée avec la démarche de gestion du risque au FIDA.
35. Les membres du Comité ont fait part de leur franc soutien à la politique et proposé plusieurs modifications pour souligner la détermination sans faille de l'institution sur cette question.
36. La direction a accepté de tenir compte de ces requêtes. Le document a été considéré comme examiné; accompagné d'un additif incorporant les suggestions de modification du texte, il serait soumis au Conseil d'administration à sa prochaine session pour approbation.

Emprunt souverain du Canada

37. La direction a présenté la proposition d'emprunt en indiquant que le produit du prêt correspondait aux paramètres établis par le Cadre d'emprunt souverain approuvé en avril 2015.
38. Les membres du Comité ont sollicité des précisions sur les modalités financières et les rapports qui devraient être présentés. La direction a donné les précisions demandées.
39. Le document a été considéré comme examiné et serait soumis au Conseil d'administration en décembre 2019 pour approbation.

Politique d'adéquation des fonds propres

40. La direction a présenté la politique en expliquant qu'elle intégrait désormais les suggestions qui avaient été formulées lors des réunions du Comité d'audit et du Conseil d'administration en septembre 2019. Elle a également précisé qu'elle continuait de collaborer étroitement avec d'autres institutions pour évaluer les résultats préliminaires et comparer les différentes approches. Elle a notamment souligné que la mise en place d'une telle politique tenait naturellement au fait que le profil institutionnel du FIDA arrivait à maturité au fur et à mesure que le Fonds maximisait l'impact de ses activités de développement. En effet, la structure financière du FIDA, jusque-là fondée sur une approche axée uniquement sur la gestion des liquidités, reposait désormais de plus en plus sur une stratégie de gestion de la solvabilité et des liquidités qui devait être étayée par des outils adéquats de gestion des fonds propres et des risques financiers.
41. Plusieurs membres du Comité ont demandé des informations sur l'horizon temporel des hypothèses posées, sur l'enchaînement des approbations et sur les résultats des tests de résistance. La direction a donné les précisions demandées.

42. Le document a été examiné et serait soumis au Conseil d'administration pour approbation.

Réforme du Cadre pour la soutenabilité de la dette

43. La direction a présenté ce point de l'ordre du jour en indiquant qu'il revêtait une importance cruciale pour le développement futur et la pérennité du modèle opérationnel du FIDA. La réforme envisagée du CSD visait à adapter la réponse du FIDA et à optimiser le recours à l'aide publique au développement en faveur des pays les plus pauvres, dans le respect de l'architecture internationale en faveur de la gestion du surendettement. L'idée était d'articuler de façon plus prévisible le soutien apporté par les États membres aux pays pauvres très endettés et la capacité du FIDA à octroyer des financements à ces pays de manière durable. Le nouveau mécanisme permettrait également aux États membres d'avoir une idée précise des fonds à mobiliser au titre de la reconstitution des ressources pour atteindre le niveau convenu du CSD en regard du volume souhaité pour le programme de prêts et dons. La direction a indiqué qu'elle proposait un ensemble de mesures pour faire face aux trois problèmes recensés.
44. Les membres ont examiné le document et demandé des précisions sur l'attribution des droits de vote dans le cadre d'une reconstitution durable des ressources, sur la formule du volume modifié, sur la méthode de calcul au prorata des contributions compensatoires CSD dues par les États membres, ainsi que sur l'incidence de la charge antérieure du CSD sur les futures allocations de ressources. Le Comité a aussi noté que la question du CSD concernait uniquement les reconstitutions des ressources du FIDA et que cette réforme devrait être ouverte aux propositions visant à améliorer les consultations des ressources sur FIDA12 qui auront lieu l'année prochaine.
45. La direction a précisé que les scénarios d'allocation seraient présentés lors des consultations sur FIDA12 et que la formule du volume modifié resterait inchangée, car le futur mécanisme du CSD reposerait sur le principe du préfinancement. Elle a attiré l'attention sur le fait que les engagements futurs au titre du CSD dépendraient des futurs niveaux de reconstitution.
46. Le document a été considéré comme examiné et serait présenté au Conseil d'administration à sa session de décembre pour approbation et transmission au Conseil des gouverneurs, en vue de l'établissement du nouvel instrument relatif aux prêts consentis à des conditions extrêmement favorables (aussi appelés prêts extrêmement concessionnels).

Proposition relative à la notation de crédit du FIDA

47. La direction a présenté ce point de l'ordre du jour en mettant en avant les progrès accomplis à ce sujet et en informant les États membres des prochaines étapes, conformément au rapport sur FIDA11. Il a été noté qu'il serait possible, avec le concours de deux conseillers en notation, de mener indépendamment une procédure informelle d'évaluation du crédit en prévision de la procédure de notation publique qui serait entamée après approbation par les États membres. La direction a également noté que l'obtention d'une note de crédit était une étape fondamentale pour permettre au FIDA de se doter d'une structure de financement plus diversifiée et plus efficiente, et d'améliorer la concertation avec les institutions souveraines.
48. Des membres du Comité ont demandé des informations sur le calendrier de la procédure informelle d'évaluation du crédit et sur l'importance du capital exigible et de l'accès au marché. Les membres ont également suggéré de comparer le FIDA à des organisations plus similaires, comme l'Association internationale de développement, plutôt qu'à des banques multilatérales de développement.

49. La direction a précisé que le capital exigible n'était pas une condition préalable à l'obtention d'une note appropriée et a accepté de transmettre des informations supplémentaires sur l'articulation entre évaluation du crédit et note de crédit. Elle s'est également engagée à inclure, à titre de comparaison, des variables concernant d'autres organisations analogues, lorsque ces données étaient disponibles, dans ses prochains documents financiers.
50. Le document a été considéré comme examiné. Il serait soumis au Conseil d'administration à sa session de décembre, accompagné d'un additif contenant les informations complémentaires demandées et le nouveau libellé.

Principes relatifs au cadre de gestion actif-passif du FIDA

51. La direction a présenté ce point de l'ordre du jour en indiquant que le projet de Cadre de gestion actif-passif établissait le processus et les outils nécessaires à une utilisation optimale des actifs du FIDA afin que les engagements soient gérés de façon adéquate et dans une optique de protection de l'assise financière du Fonds. Ce cadre faisait suite à la première stratégie du FIDA en matière de gestion actif-passif, qui datait de décembre 2003. Il a été noté que le Cadre venait compléter les politiques en vigueur à différents égards. D'une part, et conformément à la Politique d'adéquation des fonds propres, il visait à réduire autant que possible le volume de fonds propres absorbés par des risques non fondamentaux, afin d'optimiser l'allocation des fonds propres à la réalisation du mandat du FIDA. D'autre part, il permettait le respect des exigences définies dans la Politique en matière de liquidités et l'Exposé de la politique de placement. La mise en œuvre du Cadre de gestion actif-passif irait nécessairement de pair avec l'adoption de lignes directrices et la mise au point de normes et de systèmes adéquats, notamment des dispositifs de contrôle permettant une gestion active des risques inhérents à la gestion actif-passif.
52. Le document a été considéré comme examiné; il serait transmis au Conseil d'administration pour examen à sa session de décembre.

Nouvelle Politique du FIDA en matière de liquidités: Principes et lignes directrices

53. La direction a présenté ce document en soulignant les principaux changements par rapport à la logique précédente, comme le raccourcissement de la période de mesure de la liquidité et la prise en compte des sorties de fonds nettes au lieu des sorties de fonds brutes. Elle a aussi indiqué que l'instauration de plusieurs seuils permettrait de signaler en temps utile les éventuels manquements aux exigences de liquidité. Elle a également précisé que l'approbation finale devrait avoir lieu en avril 2020.
54. Le document a été considéré comme examiné.

Questions diverses

55. Aucune autre question n'a été abordée.